



Automatisme de porte/charges generales

Par **Banael**, le **08/01/2013 à 09:57**

[fluo]bonjour[/fluo] Une partie de la copropriété s'oppose à la remise en état d'un mecanisme automatique de porte d'acces au garage de l'immeuble; en effet cette porte en façade fait partie des charges générales, hors les copropriétaires n'ayant pas de véhicule s'opposent à payer pour la réparation de l'automatisme pronant un retour à une fermeture manuelle.rnrn- Peut on revenir "en arrière" sur une amélioration (l'automatisme) portée à un habitat ?[fluo] merci de vos réponses[/fluo]

Par **Lag0**, le **08/01/2013 à 10:54**

[citation]- Peut on revenir "en arrière" sur une amélioration (l'automatisme) portée à un habitat ?[/citation]rnBonjour,rnOui, sans problème, après vote en assemblée générale.